

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2011-0849/PR/MESR approuvant et rendant exécutoire le budget Prévisionnel de l'exercice 2012 de l'Ecole de Médecine de Djibouti.

n° 2011-0849/PR/MESR

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE

Date de publication

7 décembre 2011

Numéro JO

n° 23 du 15/12/2011

Date du numéro

15 décembre 2011

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L portant sur la définition et la gestion des établissements publics

VU La Loi n°48/AN/99/4ème L portant orientation de la politique de la Santé

VU La Loi n°173/AN/07/5ème L portant réorganisation du Ministère de la Santé

VU La Loi n°96/AN/00/4ème L portant orientation du système éducatif djiboutien

VU Le Décret n°2007-0146/PR/MS portant création de l'Ecole de Médecine de Djibouti

VU Le Décret n°2007-0231/PR/MS portant création du comité de pilotage de l'Ecole de Médecine de Djibouti

VU Le Décret n°99-0078/PR/MFEN portant sur la définition et la gestion des établissements publics à caractère administratifs

VU Le Décret n°2011-0066/PRE du 11 mai portant nomination du Premier Ministre
VU Le Décret n°2011-0067/PRE du 12 mai portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2011-0076/PRE du 17 mai 2011 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 novembre 2011.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Est approuvé et rendu exécutoire le Budget prévisionnel de l'Exercice 2012 de l'Ecole de Médecine de Djibouti.

Article 2

Ce Budget s'élève pour un montant de : En produits : 374 625 000 DJF Dont subvention nationale : 370 005 000 DJF Dont ressources propres : 4 620 000 DJF En charge : 375 625 000 DJF Dont fonctionnement : 354 125 000 DJF Dont investissement : 20 500 000 DJF

Article 3

Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH